

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA FORMATION

Objectifs :

- Permettre aux membres du CSE-CSSCT de comprendre leurs prérogatives et leurs missions dans le cadre du fonctionnement de l'instance, des impératifs de Sécurité, des Conditions de Travail, et de Santé au travail.
- Donner, aux membres du CSE-CSSCT, la méthodologie d'analyse des risques professionnels et des conditions de travail.
- Prévenir et anticiper les accidents du travail et l'apparition des maladies professionnelles

Public et prérequis :

Public : Les membres élus (titulaire et suppléant) du CSE / CSSCT présents dans les structures d'entreprise de plus de 50 salariés et, le cas échéant, à la Commission Santé Sécurité et Conditions du Travail (CSSCT).

Prérequis : Aucun prérequis.

Durée et effectifs :

- **Durée :** 35 heures
- **Effectif maximum :** 12 stagiaires

Modalités et délais d'accès :

Inscriptions en ligne, par email ou par téléphone au minimum 48h avant le démarrage de la formation.

Pour toute demande urgente, contactez notre service formation

PROGRAMME

Programme

LES CONNAISSANCES TECHNIQUES

Champ d'application et contexte du CSE et de la CSSCT

- Historique et réglementation
- Les domaines d'activité : Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- Les objectifs

LES ACTEURS DE LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les différents acteurs de la santé, sécurité et des conditions de travail

- Responsabilités de l'employeur et du salarié
- Les acteurs externes (Inspection du travail, Médecin du travail, CARSAT, CRAMIF, ANACT, INRS)
- Les acteurs internes (CSE, CSSCT, Préventeurs et référents sécurité)

ORGANISATION, FONCTIONNEMENT, MOYENS, MISSIONS DU CSE ET DE LA CSSCT

- Conditions et modalités de mise en place de la CSSCT : la référence à un accord d'entreprise ou accord employeur/CSE ou au règlement intérieur du CSE
- Composition et rôle de la CSSCT
- Le règlement intérieur de la CSSCT
- Fonctionnement de la Commission : crédit d'heures, protection, libre circulation, obligations de discrétion, de secret, réunions
- Missions et moyens d'actions du CSE et de la CSSCT : le principe de la délégation du CSE en matière de SSCT, consultations du CSE, recours à un expert, danger Grave et Imminent, procédure d'alerte pour la santé publique et l'environnement
- Préparation et réalisation de réunions : les réunions obligatoires, les réunions en cas d'urgence, les autres réunions de la Commission, la nécessité d'un formalisme (ordre du jour, pv, etc.), les liens avec le CSE au quotidien.

AMS

Place Romée de Villeneuve, Le Mansard, entrée B – 13 090 Aix-en-Provence

Tél. 06 73 70 12 57 – administratif@ams-groupe.com

SASU au capital de 7 500€ – RCS 503253122 – SIRET 50325312200033

PROGRAMME

Programme

ANALYSE A PRIORI DES RISQUES PROFESSIONNELS

- La réglementation : Principes généraux de prévention, prévention des risques physiques et psycho-sociaux, pénibilité au travail, documentation et outils de prévention et les articuler (DUER, règlement intérieur, formations, ...)
- Méthode d'évaluation des risques professionnels : Le document unique d'évaluation des risques professionnels
 - Définition et identification des dangers, risques, situations dangereuses
 - Analyse, évaluation et hiérarchisation des risques (physiques et psychologiques)
 - Plan d'action
- Conditions de travail : réaliser des visites des lieux de travail, ergonomie des postes de travail (...)
- Mise en place d'actions de prévention et de protection : Rapport et programme annuels de prévention, Plan d'action de la CSSCT et du CSE

ANALYSE A POSTERIORI DES RISQUES PROFESSIONNELS : ENQUÊTE ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

- Définitions : Accident de travail et maladie professionnelle
- L'enquête d'accident de travail / maladie professionnelle
 - Le recueil des faits
 - L'investigation orale
 - La publicité des travaux
 - L'ordre du jour
 - Méthodes d'analyses des accidents du travail ou des maladies professionnelles (5M, Arbre des causes)
- Mise en pratique
- Les solutions
 - Présentation d'un outil d'évaluation des solutions d'amélioration

Mise en place d'un plan d'actions

AMS

Place Romée de Villeneuve, Le Mansard, entrée B – 13 090 Aix-en-Provence

Tél. 06 73 70 12 57 – administratif@ams-groupe.com

SASU au capital de 7 500€ – RCS 503253122 – SIRET 50325312200033

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Qualification des intervenants :

Formateur-expert en sécurité prévention assurant des missions de conseil en santé et sécurité auprès des entreprises.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Alternance entre apports théoriques, mises en pratique, échanges entre participants et temps d'individualisation de la formation.
- Support stagiaire, vidéo pédagogique, présentation Power point, études de cas, exercices pratiques.

Modalités d'évaluation des acquis :

Une validation des acquis sera effectuée à la fin de chaque journée de formation, au moyen d'exercices pratiques, mises en situation, études de cas ou jeux pédagogiques, centrés sur les notions abordées lors de la journée précédente.

Une validation finale de l'ensemble de la formation sera réalisée le 5ème jour, sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM) portant sur l'ensemble des connaissances et compétences acquises durant la formation.

Sanction visée :

Une attestation de stage précisant la nature, les acquis et la durée de la formation sera remise à chaque participant à l'issue de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Locaux accessibles PMR

Pour toutes personnes en situation de Handicap, un référent est à votre disposition pour échanger sur votre projet et répondre à vos besoins.

AMS

Place Romée de Villeneuve, Le Mansard, entrée B – 13 090 Aix-en-Provence

Tél. 06 73 70 12 57 – administratif@ams-groupe.com

SASU au capital de 7 500€ – RCS 503253122 – SIRET 50325312200033